



Délibéré du tribunal sur le siège pronocant le relaxe suit à une erreur de procédure.

Par **Boukof**, le **01/07/2024** à **15:47**

Bonjour,

Après une "infraction en date du 16 auot 2023 pour consommation d'alcool, le tribunal correctionnel des Hautes Alpes a rendu son délibéré sur le siège et a prononcé ma relaxe le 20 juin 2024. Quelle démarche à entreprendre maintenant? Je suis encore en l'absence de la notification du tribunal mais, j'ai compris que cela peut prendre du temps... Malgré mais tentatives d'obtenir une réponse claire, à savoir quelle démarche à entreprendre, je n'ai pas obtenu une réponse claire et je suis donc un peu désespéré. en effet, cela fait maintenant plus d'un an sans permis. Pouvez vous me guider car, je me perds dans les démarches à entreprendre.. L'infraction en 2023 à eu lieu dans les Hautes Alpes. Aujourd'hui, j'habite dans les Alpes de Hautes Provence..

Dans l'attente,

Cordialement

Léon xxxxxxxxx anonymisation